



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

# SAINTRY SUR SEINE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JANVIER 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel DOUMAX, Maire.

**Etaient présents :**

Mr DOUMAX Michel, Maire  
Mr VERNOIS Jacques, Mr BERTELOOT Raymond, Mr BEL ANGE Pascal,  
Mme MALLEBRERA Véronique, Mr MONTHUIT Jean-Paul, Mr  
VANDEBUNDERIE Alain, Maire-Adjoints  
Mme SCHLINGER Marie-Françoise, Mme LUC Brigitte, Mme COURTOIS  
Annick, Mr MOUROLIN Robert, Mme CHAOUI Catherine, Mme PIN  
Malvina, Mr DANIEL Dominique.

**Absente représentée :**

Mme HASCOËT Christine, pouvoir à Mme MALLEBRERA Véronique

**Absents :**

Mme MATHIEU Florence – Mr NINEUIL Jacky – Mr BOILEAU Olivier –  
Mr ROBIN Patrick – Mr SENASSON Alain – Mme CHARLOT Carline –  
Mme NICOLINI Liliane – Mr PELLEN Claude – Mr FRENOY Roger – Mr  
CAMPREDON Jean-Louis – Mr HEFLING Didier – Mr Guy COLIN.

---

**Monsieur Alain VANDEBUNDERIE a été élu Secrétaire de Séance.**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 05, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2007. En l'absence de remarque, ledit compte rendu est adopté.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

**1 - AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par chapitre et par opération, dans la limite de 87 000,00 € au titre de l'exercice 2008, ainsi qu'il suit :

Libellé	Montants	Imputation
Immobilisations incorporelles	8 000 €	Chapitre 20
Subventions d'équipements versées	36 000 €	Chapitre 204
Immobilisations corporelles	20 0000 €	Chapitre 21
Immobilisations en-cours	15 000 €	Chapitre 23
« Réhabilitation Ecole Koch »	8 000 €	Opération n° 22
<b>TOTAL</b>	<b>87 000 €</b>	

## **2 - MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification de l'article 4 de la délibération du 27 avril 2001, modifiée les 25 juin 2001 et 28 janvier 2002, relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire ainsi qu'il suit :**

*Article 4 : De prendre tout décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

## **3 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à déléguer à Monsieur Pascal PRINCE, Directeur Général des Services :**

- la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 4 000,00 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## **4 - CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL**

**Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un poste de Rédacteur Principal, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008.**

## **5 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° MP 2007-18 DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché MP 2007-18 relatif aux prestations de nettoyage et de vitrerie des bâtiments communaux avec la Société EUROPE SERVICE PROPRIÉTÉ pour un montant de 28 123,67 euros HT.**

## **6 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'une subvention de 30 000,00 euros est attribuée au Centre Communal d'Action Sociale.**

## **7 - CONVENTION D'UTILISATION DES BUNGALOWS DU GYMNASSE**

Monsieur le Maire précise que trois bungalows seront utilisés en tant que vestiaires, un quatrième bungalow sera utilisé comme débarras par les deux clubs de football.

Un planning d'utilisation des locaux sera joint à la convention.

L'organisation de l'utilisation des bungalows a été mise en place après une concertation avec les associations concernées (les deux clubs de football, le club de basket ball et le club de rugby).

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les conventions d'utilisation, selon le modèle annexé, avec chaque association sportive utilisatrice des bungalows du gymnase.**

## **8 - INSTAURATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA RÉALISATION DE CLÔTURES**

Monsieur Jacques VERNOIS, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, précise que la hauteur des clôtures maximale autorisée est de deux mètres.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, institue l'obligation d'une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal pour les édifications de clôture.**

## **9 - QUESTIONS ÉCRITES**

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures 35.

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 24 janvier 2008

Le Secrétaire de Séance,  
**Alain VANDEBUNDERIE**

Le Maire,  
**Michel DOUMAX**